INITIALES DU MAIRE
20
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE MONT-BLANC

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Mont-Blanc, présidée par Monsieur le maire Jean Simon Levert et tenue le 27 janvier 2026, à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, place de la Mairie.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jean Simon Levert, maire
Madame Anne Létourneau, conseillère
Monsieur Alain Lauzon, conseiller
Madame Marilou Boulanger, conseillère
Monsieur Guy Simard, conseiller
Monsieur Daniel Picard, conseiller

EST ABSENTE Madame Marie-Hélène Ouellette, conseillère

SONT AUSSI PRÉSENTS : Monsieur Matthieu Renaud, directeur général
Madame Caroline Fouquette, directrice générale adjointe

Le Conseil, avant de procéder aux affaires de cette séance, constate qu'un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal.

OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Sous la présidence de Monsieur Jean Simon Levert, la séance spéciale est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION 13229-01-2026
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE**
3. Adoption du budget 2026 et affectation de crédits
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 326-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026
6. Adoption du règlement numéro 325-2025 décrétant les tarifs municipaux applicables en 2026
7. Autorisation et financement de divers projets
8. **PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET TOUT MODE DE FINANCEMENT D'UNE DÉPENSE QUI Y EST PRÉVUE OU LE PROGRAMME TRIENNAL**
9. **LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
21
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION 13230-01-2026
ADOPTION DU BUDGET 2026 ET AFFECTATION DE CRÉDITS

Monsieur le maire Jean Simon Levert présente le budget pour l'année 2026 et procède au dépôt du document explicatif du budget. Il profite de l'occasion pour remercier tous les conseillers, le personnel cadre de même que l'ensemble du personnel municipal pour leur implication dans la préparation de ce budget.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier 2026;

Il est proposé par Monsieur le maire Jean Simon Levert :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2026 tel que ci-après détaillées :

REVENUS	
TAXES	
TAXES SUR VALEUR FONCIÈRE	
Taxes générales	
Catégorie résiduelle et 6 logements et plus	4 730 035 $
Catégorie agricole	6 028 $
Catégorie immeubles forestiers	16 595 $
Catégorie immeubles non résidentiels	564 925 $
Catégorie immeubles industriels	93 403 $
Catégorie résidences de tourisme	822 426 $
Catégorie terrains vagues desservis	140 063 $
Total taxes générales	**6 373 475 $**
Taxes – activités de fonctionnement	
Réserve réseau routier	257 548 $
Taxes de secteur – activités de fonctionnement	
Entretien barrage Lac Colibri	2 406 $
Taxes spéciales pour remboursement des emprunts et du fonds de roulement	
Total taxes spéciales (tous les immeubles imposables)	1 434 485 $
Taxes de secteur - service de la dette	181 829 $
Total (sur la valeur foncière)	**8 249 743 $**
SUR UNE AUTRE BASE	
Tarification pour services municipaux	
Eau	323 197 $
Égouts	176 363 $
Traitement des eaux usées	128 200 $
Matières résiduelles	690 252 $
Sûreté du Québec	977 537 $
Autres (Roulottes)	120 $
Réserve barrage Lac Colibri	2 501 $
Centre d'urgence 911	27 000 $
Service de la dette	25 283 $
TOTAL (sur autre base)	**2 350 453 $**
TOTAL DES TAXES	**10 600 196 $**
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	
Immeubles et établissements d'entreprises du gouvernement	15 000 $
Compensations terres publiques	42 214 $
Immeubles de la santé et des services sociaux	3 300 $
GOUVERNEMENT DU CANADA ET SES ENTREPRISES	
Taxes foncières	1 198 $

INITIALES DU MAIRE
2 2
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

Taxes, compensations et tarifications	1 214 $
ORGANISMES MUNICIPAUX	
Taxes foncières	24 863 $
Compensations pour services municipaux	3 964 $
TOTAL DES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	**91 753 $**
TRANSFERTS	
TRANSFERTS CONDITIONNELS	
Réseau routier	152 038 $
Réseau d'aqueduc	19 786 $
Réseau d'égouts	5 130 $
Redevances matières résiduelles	105 852 $
Redevances collecte sélective	0 $
Loisirs	2 300 $
Compensation TVQ	291 787 $
Total	**576 893 $**
AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES	
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	
Entretien chemin Desjardins – Montcalm	11 025 $
Ressource partagée - Matières résiduelles	20 926 $
Total	**31 951 $**
AUTRES SERVICES RENDUS	
Administration générale	13 100 $
Voirie	54 500 $
Hygiène du milieu	460 $
Développement	84 800 $
Loisirs et culture	164 595 $
Total	**317 455 $**
IMPOSITION DE DROITS	
Licences et permis	97 420 $
Droits de mutation immobilière	630 000 $
Droits sur les carrières et sablières	65 000 $
Total	**792 420 $**
AMENDES ET PÉNALITÉS	**43 400 $**
INTÉRÊTS	**198 400 $**
CONTRIBUTIONS DES ORGANISMES MUNICIPAUX	**7 000 $**
AUTRES	**82 000 $**
TOTAL DES REVENUS DE SOURCES LOCALES	**1 472 626 $**
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT	**12 741 468 $**

DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Conseil municipal	265 142 $

INITIALES DU MAIRE
2/3
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

Application de la loi	48 908 $
Gestion financière et administrative	1 039 151 $
Greffe	289 275 $
Évaluation	111 650 $
Gestion du personnel	66 951 $
Autres	14 000 $
Total	**1 835 077 $**
SÉCURITÉ PUBLIQUE	
Police	1 007 253 $
Protection contre les incendies	785 677 $
Sécurité civile	2 550 $
Autres - contrôle des animaux	28 575 $
Total	**1 824 055 $**
TRANSPORT	
Réseau routier	
Voirie municipale	1 308 394 $
Enlèvement de la neige	1 635 826 $
Éclairage des rues	40 471 $
Circulation et stationnement	62 875 $
Transport adapté et collectif	52 025 $
Total	**3 099 591 $**
HYGIÈNE DU MILIEU	
Usine de traitement de l'eau potable	125 281 $
Réseau de distribution de l'eau potable	237 848 $
Traitement des eaux usées	129 466 $
Réseaux d'égouts	177 404 $
Matières résiduelles	921 669 $
Cours d'eau (barrage)	4 706 $
Protection de l'environnement	296 766 $
Total	**1 893 140 $**
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	**35 284 $**
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	
Aménagement, urbanisme et zonage	557 576 $
Promotion et développement économique	154 259 $
Total	**711 835 $**
LOISIRS ET CULTURE	
Activités récréatives	
Centres communautaires	120 470 $
Patinoires extérieures	61 046 $
Plage municipale	55 049 $
Terrains de jeux	239 403 $
Sports et Loisirs	319 292 $
Parcs, sentiers et espaces verts	246 209 $
Gare	81 088 $
Autres	44 325 $
Sous-total - activités récréatives	**1 166 882 $**
Activités culturelles	
Bibliothèque	203 109 $
Maison des Arts	60 391 $
Culture	102 284 $

INITIALES DU MAIRE
24
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

Sous-total - activités culturelles	**365 784 $**
Total - Loisirs et culture	**1 532 666 $**
FRAIS DE FINANCEMENT	
Dette à long terme	
Intérêts	775 482 $
Autres frais de financement	3 000 $
Total	**778 482 $**
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**11 710 130 $**
ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Remboursement en capital	957 331 $
Virement au fonds de roulement	69 272 $
Virement aux réserves financières	295 941 $
Affectations	-291 206 $
Total	**1 031 338 $**
TOTAL ACTIVITÉS FINANCIÈRES APRÈS ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**12 741 468 $**

Le Conseil adopte le budget de fonctionnement à des fins fiscales suivant de la Municipalité de Mont-Blanc pour l'exercice financier 2026 :

REVENUS	
Fonctionnement	12 741 468 $
Investissement	
Frais de parc	350 000 $
Droits de carrières-sablières	550 000 $
Subventions	50 000 $
Total	**13 691 468 $**
CHARGE DE FONCTIONNEMENT	**11 710 130 $**
Excédent (déficit) de fonctionnement	**1 981 338 $**
Moins : Revenus d'investissement	950 000 $
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT <u>AVANT</u> CONCILIATION À DES FINS FISCALES	**1 031 338 $**
ÉLÉMENTS DE CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
Remboursement en capital	957 331 $
Virement au fonds de roulement	69 272 $
Virement aux réserves financières	295 941 $
Affectations	-291 206 $
Total	**1 031 338 $**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	**0 $**

D'AFFECTER la somme de 93 000 $ du surplus libre au budget d'opérations 2026.

D'AFFECTER la somme de 39.92 $ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 261-2018 décrétant des travaux d'asphaltage sur la rue des Geais-Bleus au paiement d'une portion des intérêts et du capital du même règlement pour l'année 2026.

INITIALES DU MAIRE
2/5
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

D'AFFECTER la somme de 822.17 $ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 269-2019 décrétant des travaux de réfection du réseau routier au paiement d'une portion des intérêts et du capital du même règlement pour l'année 2026.

D'AFFECTER la somme de 44 303.74 $ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 280-2020 décrétant des travaux de réhabilitation d'un terrain situé sur la rue Principale au paiement d'une portion des intérêts et du capital du même règlement pour l'année 2026.

Le maire appelle au vote :

Ont voté pour : Madame la conseillère Anne Létourneau
Madame la conseillère Marilou Boulanger
Monsieur le conseiller Alain Lauzon
Monsieur le conseiller Guy Simard

A voté contre : Monsieur le conseiller Daniel Picard

Cette proposition est adoptée à la majorité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 13231-01-2026
ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a préparé le programme triennal d'immobilisations de la Municipalité pour les trois prochaines années financières;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède douze mois;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un programme triennal d'immobilisations est requise en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Municipalité, dont copie est jointe à l'original de la présente résolution pour en faire partie intégrale.

Ledit programme totalise 8 232 500 $ répartis comme suit :

Année 2026:	1 667 500 $
Année 2027 :	4 665 000 $
Année 2028 :	1 900 000 $
Total :	**8 232 500 $**

Le maire appelle au vote :

Ont voté pour : Madame la conseillère Anne Létourneau
Madame la conseillère Marilou Boulanger
Monsieur le conseiller Alain Lauzon
Monsieur le conseiller Guy Simard
Monsieur le conseiller Daniel Picard

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

RÉSOLUTION 13232-01-2026
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 326-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2026

Monsieur le conseiller Alain Lauzon donne à la présente assemblée un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement numéro 326-2026 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2026 et procède au dépôt du projet de règlement 326-2026.

RÉSOLUTION 13233-01-2026
ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2025 DÉCRÉTANT LES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES EN 2026

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du 2 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller a mentionné l'objet du règlement et a indiqué que le tarif relatif au Festi-Bière pour les exposants en restauration a été augmenté de 50$, ceux pour les commandites ont été ajoutés et des précisions ont été apportées quant aux frais d'annulation des camp de jour et d'hiver entre le projet déposé le 2 décembre 2025 et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lauzon :

D'ADOPTER le règlement numéro 325-2025 décrétant les tarifs municipaux applicables en 2026.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 325-2025
DÉCRÉTANT LES TARIFS MUNICIPAUX
APPLICABLES EN 2026

ATTENDU QU'en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), les municipalités peuvent prévoir que leurs biens, services ou activités soient financés, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'imposer une tarification pour certains biens, services et activités qu'elle fournit.

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

Sauf lorsqu'autrement stipulé dans une entente particulière, laquelle a préséance sur les dispositions du présent règlement, la Municipalité de Mont-Blanc établit que tout ou partie de ses biens, services et activités sont financés au moyen de mode de tarification.

SECTION 1 :

TARIFS POUR DIVERS SERVICES

1.1 Tarifs imposés pour services administratifs

Service	Tarif 2026
État des taxes à recevoir (sauf si demandé par un propriétaire pour son dossier personnel)	60 $ par matricule
Détail des taxes (sauf si demandé par un propriétaire pour son dossier personnel)	5$ par matricule
Pour tout chèque retourné sans provision, arrêt de paiement, etc)	20 $ par chèque

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

– à l'exception des paiements retournés dans le cas d'un décès	
Célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	Conformément au tarif judiciaire en matière civile en vigueur
Lorsque le mariage ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville ou d'un bâtiment municipal	Conformément au tarif judiciaire en matière civile en vigueur
Cœur messager	40 $
Bornes de recharge véhicules électriques	1$/h

1.2 Tarifs imposés pour les services offerts à la bibliothèque

Service	Tarif 2026	Dépôt de garantie
Carte de membre pour non-résident ou non propriétaire, par personne :	30 $ par année 5 $ par année pour tout enfant de moins de 14 ans	
Emprunts de biens par un villégiateur de passage		30 $ pour les volumes empruntés (maximum 8 volumes)
Coût de remplacement des biens perdus et rendus inutilisables (Après un retard de soixante jours, les biens non remis seront réputés perdus et l'abonné sera tenu de défrayer le coût de remplacement)	Selon le tarif fixé par le CRSBPL	
Reproduction ou impression de documents	0,25$ / page	

1.3 Tarifs imposés pour les services de sports, loisirs et culture

Service	Tarif 2026
Location d'un terrain du jardin communautaire	45 $
Inscription au softball ou balle enfant	55 $
Inscription au hockey sur glace enfant	25 $

Camp d'hiver	Tarif 2026
- Inscription incluant service de garde	125 $
- Frais non-résident incluant service de garde	+ 50% du coût résident

Camp de jour estival – résidents :	Tarif 2026
Saison complète : 1er enfant d'une même famille: 2e enfant d'une même famille : Enfant additionnel, d'une même famille:	 417 $ 393 $ 215 $
Camp de jour estival – frais non-résidents :	
Saison complète : 1er enfant d'une même famille: Enfant additionnel, d'une même famille:	+ 50 % du coût résident
Frais supplémentaires applicables pour toute inscription reçue après la date limite d'inscription :	30 $ par enfant
Service de garde	
Pour la saison :	139 $ par enfant ou 163 $ par famille
Chaque période de 15 minutes de retard	5 $ par famille

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution
ou annotation

Remboursements aux cours, ateliers, camp de jour, camp d'hiver et autres activités offertes par le service des sports, loisirs et culture :

Camp de jour et camp d'hiver	
Annulation de l'activité par la municipalité :	Remboursement complet
Annulation d'une inscription au camp avant le début :	Remboursement complet moins 50$ de frais administratifs
Annulation d'une inscription au camp après le début avec billet médical :	Remboursement au prorata des semaines restantes

Cours, ateliers et autres activités	
Annulation d'une inscription avant le début de l'activité avec billet médical :	Remboursement complet
Annulation d'une inscription avant le début de l'activité sans billet médical :	Remboursement complet moins 25 $ de frais administratifs
Annulation d'une inscription après le début de l'activité, sans billet médical :	Aucun remboursement
Annulation d'une inscription après le début de l'activité avec billet médical :	Remboursement au prorata des cours ou activités non suivis

1.4 Tarifs imposés dans le cadre du Festi-Bière Mont-Blanc (à venir début janvier)

Service	Tarif 2026
Admission pré-vente	20$/2 jours
Admission (accès au site)	15 $/ jour
Exposant : Alcool - Micro-brasserie et boissons alcoolisées	689,85 $
Kiosque de restauration - camion de rue et agroalimentaire - détaillant	632,36 $
Exposant – Artisans locaux	229,95 $
Commandite	4 599 $, 3 449.25 $, 1 149.75 $, 574.90 $ et 287.45$ selon l'extrait du plan de partenariat joint en annexe au présent règlement

1.5 Tarifs imposés pour les services offerts par les travaux publics

Service	Tarif 2026
Remplacement de bac nécessaire suite à la négligence de l'utilisateur.	125$ par bac noir ou vert/bleu 110$ par bac brun

1.6 Tarifs imposés pour l'occupation du domaine public

Occupation du domaine public	Tarif 2026
Étude d'une demande d'autorisation pour une occupation temporaire ou permanente	100 $
Pour une occupation permanente	200$ / an

1.7 Tarifs imposés par le service de l'urbanisme

Service	Tarif 2026
Remplacement d'enseigne de sensibilisation au lavage d'embarcation	60 $

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE
29
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS

No de résolution
ou annotation

SECTION 2

CLAUSES ADMINISTRATIVES

2.1 Taxes applicables

Les taux et tarifs imposés par le présent règlement incluent toutes les taxes lorsqu'elles sont applicables.

2.2 Intérêts et pénalités applicables

Les taux proposés en vertu du présent règlement portent intérêt à un taux équivalent au taux d'intérêt et de pénalité décrétés chaque année pour les taxes foncières et autres tarifications, à l'exception des commandites prévues au point 1.4, lesquelles ne portent pas intérêts ni pénalités.

2.3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2.4 Règlements remplacés

Le présent règlement abroge le règlement numéro 317-2024 décrétant les tarifs municipaux pour l'année 2025.

RÉSOLUTION 13234-01-2026
AUTORISATION ET FINANCEMENT DE DIVERS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite financer certains projets à même les surplus ou fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE conformément au règlement numéro 309-2024 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, toute dépense, pour pouvoir être effectuée ou engagée, doit être dûment autorisée par le conseil lorsqu'elle est financée par un surplus ou par un fonds réservé;

Il est proposé par Madame la conseillère Marilou Boulanger :

DE DÉCRÉTER la réalisation des projets suivants et d'autoriser les dépenses en découlant à même les surplus ou fonds réservés tel que spécifié :

Projet	Montant	Fonds ou surplus
Maison des Arts - Subvention annuelle	5 000 $	Surplus libre
Formation et congrès des élus	15 000 $	Surplus libre
Remplacement de matériel informatique et équipement de bureau	5 000 $	Surplus libre
Munia (logiciel municipal d'IA)	7 140 $	Surplus libre
CDE - comité développement économique durable	3 500 $	Surplus libre
Matériel promotionnel	3 000 $	Surplus libre
Demande de permis en ligne PG Accès Cité	7 750 $	Surplus libre
Inventaire Myriophylle du Lac-Carré	4 000 $	Surplus libre
Chaises salles communautaires	3 500 $	Surplus libre
Foyer extérieur	1 200 $	Surplus libre
Chandails et bas d'hockey	1 600 $	Surplus libre
Réparation bâtiment plage	1 000 $	Surplus libre
Réparation estrade baseball	1 500 $	Surplus libre
Aménagement jardin communautaire	1 200 $	Surplus libre
Remplacement du mobilier belvédère	1 500 $	Surplus libre
Fabrication de jeux de kermesse	1 250 $	Surplus libre
Inventaire d'outils de menuiserie	6 000 $	Surplus libre
Acquisition d'un GPS	15 000 $	Surplus libre
Analyse sécurité routière	15 000 $	Surplus libre

INITIALES DU MAIRE
30
INITIALES DU GREFFIER-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Remplacement logiciel et radar - afficheur de vitesse mobile	4 500 $	Surplus libre
Nettoyage et désincfection réservoir eau potable	25 000 $	Surplus aqueduc
Outils pour localisation de fuites d'aqueduc	6 500 $	Surplus aqueduc
Formation préposé à l'aqueduc	8 000 $	Surplus aqueduc
Support de vélos	1 000 $	Fonds de parc
Dameuse parc linéaire	50 000 $	Fonds de parc
Aménagement/Plantation Hôtel-de-Ville	10 000 $	Fonds de parc
Nouvelle réglementation à la plage	6 000 $	Fonds de parc
Remplacement Patriot	45 000 $	Fonds de roulement
Souffleuse	7 350 $	Fonds de roulement
Rechargement des chemins	35 000 $	Carrières-sablières
Total	**297 490 $**	
Total – Surplus libre	103 640 $	
Total – Surplus aqueduc	39 500 $	
Total – Frais de parc	67 000 $	
Total – Fonds de roulement	52 350 $	
Total – Droits carrières-sablières	35 000 $	
Total	**299 490 $**	

D'AFFECTER la somme de 1 089 900 $ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 280-2020 décrétant des travaux de réhabilitation d'un terrain situé sur la rue Principale au remboursement complet du capital dont le refinancement est prévu le 13 août 2026.

D'AFFECTER la somme de 66 687.80 $ du solde disponible de règlement d'emprunt fermé du règlement 273-2019 décrétant des travaux de réfection de la rue de la Pisciculture au remboursement d'une portion du capital dont le refinancement est prévu le 13 août 2026 au montant de 466 800$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET TOUT MODE DE FINANCEMENT D'UNE DÉPENSE QUI Y EST PRÉVUE OU LE PROGRAMME TRIENNAL

Suite à la période de questions, les membres du conseil font part de leurs impressions relatives à la préparation budgétaire.

RÉSOLUTION 13235-01-2026
LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Anne Létourneau de lever la présente séance spéciale à 20h15.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Jean Simon Levert
Maire

Matthieu Renaud
Directeur général et greffier-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)